

## Département de La Creuse

# Evolis 23

### Réunion du Bureau du 22 Mai 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 22 Mai 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 16 Mai 2023

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIAR Philippe ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : BARBAIRE Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : DUMAS Daniel

Membres : 26  
Présents : 19  
Votants : 19

### **Délibération n° 2023-053**

**Code nomenclature** : 8.8 – Environnement

#### **Objet : Convention collecte huiles minérales et synthétiques lubrifiants**

Monsieur le Président indique que la filière de traitement de ces huiles est passée par des phases où celle-ci s'auto équilibrait et d'autres non selon la conjoncture.

La « loi AGECE » a récemment introduit un régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, (1er janvier 2022). Ainsi, la société CYCLEVIA a été créée le 1er octobre 2021 et a obtenu le 24 février 2022 son agrément pour une durée de six ans, devenant ainsi l'éco-organisme de la filière ayant pour vocation d'endosser la responsabilité des producteurs en matière de collecte et de traitement des huiles usagées.

L'enregistrement d'Evolis 23 auprès de CYCLEVIA doit permettre de bénéficier du ramassage gratuit des huiles usagées collectées en déchèterie, et d'un soutien pour la gestion des PAV qui y sont installés ainsi que pour la communication locale.

Les démarches sont en cours. Si la demande est bien acceptée par CYCLEVIA qui vérifie que les déchèteries sont bien aménagées pour la collecte des déchets dangereux (ICPE rubrique 2710) et celle des huiles usagées par pompage, ***il est proposé de signer la convention proposée.***

Picoty Centre, est le prestataire pour les déchèteries d'Evolis 23 pour la reprise de ces huiles et comme il est un des collecteurs-regroupeurs conventionnés pour la Creuse, il le restera suite à l'enregistrement d'Evolis 23 auprès de CYCLEVIA.



Après délibération, le bureau décide :

- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention pour la collecte et traitement des huiles minérales et synthétiques lubrifiants.

Le Président,

Patrick ROUGEOT

Publication le :

